

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 33
Pouvoirs : 2
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
29/03/2018

Le 5 Avril 2018, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

OBJET : CULTURE PATRIMOINE – Convention avec la ville de Trévoux dans le cadre de l'extension et du renouvellement du label Pays d'art et d'histoire

Mme Marie Jeanne BÉGUET, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, rappelle que la communauté de communes Saône Vallée a signé en 2008 une convention avec la ville de Trévoux afin de coordonner les actions de valorisation patrimoniale de la communauté de communes et de la ville.

Dans le cadre du renouvellement et de l'extension du label, une mise à jour de cette convention est nécessaire.

Le projet de convention définit les modalités de partenariat entre la ville et la communauté de communes sur :

- La mise à disposition, localisation, conservation et valorisation du fonds ancien,
- Le fonctionnement du musée Trévoux et ses trésors,
- La politique d'acquisition patrimoniale,
- Les autres actions de valorisation patrimoniale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la convention entre la ville de Trévoux et la Communauté de communes pour une durée illimitée ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec la Ville de Trévoux.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

12 AVR. 2018

N° récépissé télétransmission : : 001-200042497-20180405-2018C41-CP

Affichage le :

12 AVR. 2018

A Trévoux, le 5 Avril 2018

Le Président,
Bernard GRISON

